Image not found or type unknown

Admissibilité CRFPA 2019 : inégalités et injustices

Conseils pratiques publié le **24/10/2019**, vu **33687 fois**, Auteur : Mikaël Benillouche

Les résultats d'admissibilité du CRFPA 2019 ont été publiés le 21 octobre. Ils suscitent quelques légitimes incompréhensions...

Hélas, alors que la réforme de l'examen d'entrée au CRFPA pour en faire devenir un examen national se justifiait, à titre principal, pour en faire un examen plus égalitaire et, à titre secondaire, pour qu'il y ait moins d'avocats, le moins que l'on puisse dire c'est que le cru 2019 est non seulement décevant mais également inquiétant.

Tout d'abord, je tiens à me présenter une nouvelle fois, puisque mes échanges de ces derniers jours ont semblé conduire mes interlocuteurs à s'interroger. Je suis Directeur des Etudes de Sup Barreau. Je suis également Maître de conférences des Universités, en poste à l'Université de Picardie Jules Verne. Je suis également un avocat omis et j'anime de nombreux groupes de discussion consacrés au CRFPA (V. nota "actualités CRFPA"). D'ailleurs, à chaque fois que j'envoie un mail, l'adresse elle-même adresse à quel titre je contacte mes interlocuteurs, mais ça c'est un autre problème.

Ensuite, depuis lundi, l'incompréhension de nombreux étudiants - et la mienne - monte. Déjà, alors que les résultats devaient être publiés le 21 octobre, ils l'ont été dans 2 IEJ dès le vendredi avant d'être retirés, puis dans un autre le dimanche au soir. Ensuite, mais cela fera l'objet d'un autre billet, l'épreuve du GrandO dont le coefficient atteste qu'il s'agit d'une épreuve à la mort subite obéit à des modalités différentes selon les IEJ. Ainsi, un commentaire d'arrêt est posé à l'Université de Paris V ou à l'Université d'Aix-Marseille, à Paris 1, le sujet ressemble à une plaidoirie en débutant par "soutenez que...", à Nanterre, le candidat choisit lui-même à une question "faut-il..." s'il défend la positive ou la négative. Même les modalités de tirage au sort de l'ordre de passage des candidats diffèrent. A Nanterre, le tirage a lieu le jour de la première épreuve, dans d'autres IEJ c'est à l'issue des résultats d'admissibilité.

Par ailleurs s'agissant des résultats et leur pseudo-homogénéité. Sup Barreau propose les mêmes supports dans ses 4 campus et les résultats sont disparates. En pénal, j'ai supervisé et enseigné dans les 4 campus, il est étrange de constater certaines notes. Alors, bien évidemment, je pourrais me gargariser de constater que l'ensemble de mes pénalistes sudistes ont validé, mais ce serait injurier mes étudiants nordistes dont les copies reflétaient souvent un niveau équivalent... Puisque l'examen est national, la correction devrait être nationale, les copies croisées d'un IEJ à l'autre...

Enfin, il reste le meilleur. Une fois les résultats obtenus, je conseille systématiquement aux étudiants afin de comprendre et de décider de quoi l'année suivante sera faite de demander à consulter leurs copies. Or, le plus souvent, ils ne peuvent le faire qu'à partir de janvier, donc à une période où aucune contestation crédible ne pourra avoir lieu, l'entrée dans les écoles d'avocat ayant alors eu lieu. Plus encore, dans certains IEJ, on refuse de leur communiquer leurs notes.

Pour quelle raison ? Cela, on l'ignore...

J'en suis navré mais cela me révolte. Que dire à ces étudiants que je suis qui ont fait un travail acharné. Comment les aider à entamer un processus de cicatrisation si on leur refuse même de comprendre ? Les étudiants craignent, lorsqu'ils contestent, des représailles. Le CNB ne répond pas aux messages sur les réseaux. Les directeurs de Prépa ne prennent jamais leur plume si ce n'est pour dénigrer la concurrence ou prodiguer des conseils sans même connaître l'examen. Les universitaires ? Je dirai simplement que le choix du silence semble être préférable pour garantir et une longue et fastidieuse carrière.

Alors voilà, je suis un petit Maître de conférences, qui dirige une petite Prépa et qui veut juste expliquer demain à Julie, Lucas, Chloé, Juliette, Cyrille, Mathilde, Justine, Marc-Antoine...pourquoi ils n'ont pas réussi alors même que leur niveau est supérieur à celui de nombreux autres admissibles...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés